

DOSSIER D'INFORMATION 2019-2020

ART DRAMATIQUE

Rappel pour tous les nouveaux élèves

Prière de remplir le dossier d'inscription ou de réinscription avec le plus grand soin et d'écrire très lisiblement vos noms et coordonnées.

Date limite de dépôt des dossiers complets (nouveaux élèves) :

Mercredi 28 août 2019

Les élèves dont les dossiers auront été remis après cette date figureront sur une liste d'attente.

Enseignants : Isabelle MESTRE, Tommaso SIMIONI

Prise de contact avec les deux enseignants :

Mercredi 11 septembre 2019 de 15h à 18h

En cas d'impossibilité de venir à cette date, contacter le conservatoire. L'heure exacte des cours sera fixée ultérieurement. Il est impératif d'avoir remis un dossier d'inscription complet pour pouvoir suivre les cours.

NOUVEAUX ÉLÈVES

**L'examen d'entrée en classe d'Art Dramatique (tous cycles sauf initiations 1 et 2) aura lieu :
SAMEDI 19 octobre 2019 à 14h**

NB : La pratique théâtrale nécessite un engagement énergique, physique, et régulier. Il est important de nous communiquer toute information médicale dont la prise en compte serait nécessaire pour un éventuel aménagement de la scolarité. Cette information n'a pas pour but de refuser l'accès à la classe d'art dramatique à des élèves présentant des difficultés d'ordre médical, mais d'anticiper et d'adapter au mieux les modalités d'enseignement.

ENSEIGNEMENT ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les cursus d'études figurent dans le livret d'accueil du Conservatoire

Accès au cycle d'initiation

Le cycle d'initiation, réparti actuellement en deux groupes d'âges (10-12 ans et 13-15 ans), accueille des élèves sans sélection à l'entrée et ne nécessite pas d'expérience au préalable.

La pédagogie s'appuie sur le groupe et une découverte de la pratique théâtrale diversifiée (jeux, improvisations, découverte du texte, de spectacles et du public...) Une présentation de travaux est réalisée en fin d'année. L'évaluation est continue et prise en charge par le groupe comme outil pédagogique.

Accès aux cycles I à III pour les nouveaux élèves

(Cycle spécialisé et préparation à l'enseignement supérieur : voir au verso)

La description des cursus et des enseignements de chaque cycles figure dans le Règlement des études.

Le cursus diplômant d'Art Dramatique est ouvert aux élèves à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année d'inscription). L'admission se fait sur examen, préparé avec le professeur, à l'issue de 3 ou 4 semaines de cours, avec des épreuves adaptées au cycle envisagé. Il est nécessaire de rencontrer le professeur avant l'examen pour préparer ce programme de travail. Les candidats présentent un texte de leur choix (théâtral ou non) et une scène dialoguée d'une durée de 3 minutes environ (les anciens élèves peuvent donner les répliques aux candidats qui n'en ont pas).

La classe d'Art Dramatique propose un enseignement de la pratique du théâtre par une approche diversifiée des règles du jeu et de la représentation. L'axe pédagogique est basé sur le travail de groupe, de « troupe » et sur un engagement de l'élève-comédien quant dans sa pratique individuelle et collective pour un renforcement de son autonomie artistique au fil des cycles.

.../...

Il s'agit d'aborder le jeu théâtral par :

- Un apprentissage des techniques de base : *disponibilité physique et vocale, écoute, concentration ; rapport à l'espace, à l'autre, à soi ; travail sur l'imaginaire ; exploration du mouvement, du rythme.*
- Un approfondissement des outils : *improvisation (situation, action, relation, personnage) ; découverte du texte (théâtral ou non) ; travail du jeu masqué. Exploration des styles, mélodrame, chœur, conteur-mimeur, burlesque, grotesque...*
- L'acquisition d'une culture théâtrale : *approche de la dramaturgie, de la scénographie, de la mise en scène et des spécificités des écritures théâtrales (en s'y essayant) ; approches pluridisciplinaires (musique, danse, le cas échéant art plastique).*
- Le perfectionnement des acquis et l'accompagnement de l'élève dans ses projets : travail approfondi et personnalisé du jeu d'acteur, travail sur la mise en scène (espace, lumière, composition, montage, narration).

Auront lieu dans l'année :

- des présentations publiques des travaux : lectures-spectacles ; auditions publiques ; petites formes thématiques ; cartes blanches des élèves...
- une création et une production de spectacle pour les élèves de 3^{ème} cycle et de cycle spécialisé, en fonction de la composition du groupe et des projets en cours, avec une réflexion commune sur le processus de création durant 4 à 5 mois (scénographie, dramaturgie, mise en scène, jeu, costumes).
- des interventions de professionnels lors de master-classes et d'ateliers (masque, scénographie, écriture...)
- des projets théâtraux en collaboration avec d'autres partenaires : Théâtre Alexandre Dumas et Médiathèque de Saint-Germain-en-Laye, les CDN de Sartrouville et des Amandiers (Nanterre), souvent en lien avec l'actualité culturelle.

Admission en Cycle Spécialisé et en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur
(CPES - en préfiguration en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison)

Les titulaires d'un diplôme du 2^{ème} ou du 3^{ème} cycle d'un conservatoire (ou ceux pouvant justifier d'un parcours équivalent) peuvent se présenter directement en cycle spécialisé (préparation du DET), ou en CPES (nouveau cycle non diplômant, destiné à la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs/professionnalisants - en attente d'agrément du Ministère de la Culture). Les élèves sont admis sur examen d'entrée (généralement mi-octobre), préparé avec le professeur pendant 4 à 5 semaines dès la rentrée. L'évaluation de ce travail collectif dirigé entre dans le cadre de l'examen d'admission en CPES.

L'examen comprend :

• **Une épreuve d'interprétation**

- Une scène classique et une scène moderne ou contemporaine (après 1945) dont au moins une scène dialoguée (2 x 5 minutes maximum). **N. B. 1** : Seule une des deux scènes peut être un monologue.
- + Un parcours libre pour l'entrée en CPES (monologue ou toute forme de prestation scénique).

• **Un projet personnel**

Ce projet devra comprendre, entre autres, une note d'intention du candidat présentant un projet pour l'épreuve de mise en scène prévue dans le cursus (une feuille dactylographiée).

• **Un entretien avec le jury** portant sur le cursus et les projets du candidat.

Les candidats doivent présenter leur parcours de formation : œuvres abordées, disciplines artistiques pratiquées (chant, danse, musique...), les spectacles auxquels ils ont assisté, leur éventuel cursus universitaire, diplômes, travail dans le domaine culturel et le spectacle vivant.

Le candidat est libre de présenter un dossier (à envoyer dans ce cas 15 jours avant la date de l'examen).

Le jury d'entrée en cycle spécialisé et en CPES est composé : des directeurs des conservatoires partenaires ou de leur(s) représentant(s), de membres de l'équipe pédagogique et, au plus, de deux personnes extérieures.

N.B. 2 : Les élèves de cycle 3 et de cycle spécialisé doivent suivre le cours complémentaire de spécialité (jeu masqué, Tommaso Simioni) et le cours de jeu corporel (Aurélia Hannagan au CRR de Rueil-Malmaison), afin de valider leur cursus (obtention du Certificat d'Etudes Théâtrales ou du Diplôme d'Etudes Théâtrales).

**REPRISE DES COURS A COMPTER DU
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019**